



Flash d'information n° 390 du 10 novembre 2020

Prévention

Fonctionnement du pôle santé et sécurité durant le confinement...



✉ Cédric ILIADI
02.48.50.94.38
hygiene-securite@cdg18.fr

✉ Nicolas MILLON
02.48.50.94.33
preventeur@cdg18.fr

✉ Secrétariat
02.48.50.94.34
pascale.frerard@cdg18.fr

Durant cette période de confinement, les services du pôle santé et sécurité continuent leurs missions de façon à vous permettre d'assurer la continuité des services de vos collectivités. L'ensemble de nos agents restent joignables aux [coordonnées habituelles](#). En raison de la pandémie, nous favorisons le télétravail comme précisé dans la dernière circulaire ministérielle.

Ainsi, les instances médicales que sont le **Comité Médical Départemental (CMD)** et la **Commission Départementale de Réforme (CDR)** poursuivent l'instruction de vos dossiers avec des réunions respectant [le calendrier](#) présent sur notre site internet.

Le **service assurance statutaire** poursuit l'enregistrement des demandes de remboursement et peut en cas de besoin vous renseigner sur un éventuel conventionnement avec le contrat groupe d'assurance statutaire visant à réduire vos coûts de gestion du personnel.

Le **service de médecine préventive** poursuit les visites médicales des agents en favorisant les téléconsultations et en usant des visites en présentiel en cas de besoin. Il est primordial de continuer à suivre médicalement les agents qui notamment travaillent en présentiel pendant ce temps de confinement propice à des angoisses et à des décompensations psychologiques. Les activités de tiers-temps (participation aux CHSCT, visites terrains, études de postes...) seront réalisées après analyse des conditions sanitaires.

Le **service de psychologie du travail** poursuit ses missions de conseil et d'assistance sur les [différentes thématiques de la santé au travail](#) (Evaluation des Risques PsychoSociaux, Qualité de Vie au Travail, médiation...). Les entretiens, réunions ou animations en collectivité sont réalisables après évaluation des conditions de réalisation.

Le **service de prévention** poursuit ses activités de conseil et d'assistance sur toutes les thématiques d'hygiène et sécurité au travail notamment en vous accompagnant dans la rédaction de vos Plans de Continuité d'Activité, en réalisant des visites conseils ou inspections. Pour le moment, les formations des assistants de prévention sont mises en suspend jusqu'à ce que les conditions le permettent. L'intervention d'un préventeur dans votre établissement se fera après que celui-ci ait évalué les conditions sanitaires présentes.

Naturellement, nous vous tiendrons informés si ces modalités de fonctionnement sont amenées à évoluer du fait des recommandations ministérielles.

Suivez [l'actualité COVID-19](#)

Information

Lettre 2ème confinement...



Face à la progression « exponentielle » du nouveau coronavirus sur le territoire français, le

président Emmanuel Macron a annoncé, mercredi 28 octobre lors d'une allocution télévisée, la mise en place d'un deuxième confinement national à compter du jeudi 29 octobre à minuit.

L'objectif de ce confinement est de passer de 40 000 contaminations quotidiennes de coronavirus à 5 000 d'ici le 1er décembre 2020.

[Consultez la lettre du Médecin de prévention du CDG 18...](#)

 ZAC le PORCHE - 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS  02.48.50.82.50  02.48.50.37.59 - www.cdg18.fr [Contacts](#) [Plan d'accès](#)

Destinataire : [Nom]